

Séance ordinaire du 29 avril 2021

L'an 2021, le 29 avril à 18h00, les conseillers communautaires de la Communauté de communes du Secteur de Saint-Loubès, légalement convoqués se sont réunis à la Salle des fêtes à Sainte-Eulalie, sous la présidence de Frédéric DUPIC.

PRESENTS :

MM. Frédéric DUPIC, Pierre COTSAS, Philippe GARRIGUE, Hubert LAPORTE, Olivier LAFEUILLADE, Luc DUTRUCH, Cédric CHALARD, Pascal COURTAZELLES, Pierre DURAND, Harrag KOUTCHOUK, José MARTIN, Mmes Emmanuelle FAVRE, Nanou LAURENTJOYE, Sylvie BRISSON, Laetitia DA COSTA, Sylvie FONTENEAU, Sylvie AYAYI, Céline BAGOLLE, Sybil PHILIPPE, Julie MOYA, Alice PLATRIEZ.

EXCUSE :

Monsieur Pierre SEVAL ayant donné pouvoir à Madame Emmanuelle FAVRE

ABSENT :

Secrétaire de séance : Madame Nanou LAURENTJOYE

Date de convocation : 23/03/2021

Nombre de Conseillers : 22

Nombre de Conseillers en exercice : 22

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 21

Nombre de suffrages exprimés : 21

D.2021-04-22 : Ressources-Humaines – mission de conseil en recrutement sur emploi permanent

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde lance l'expérimentation d'une mission de conseil en recrutement sur poste permanent à destination des collectivités girondines et de leurs établissements publics.

Cette mission vise à accompagner, à leur demande, les collectivités pouvant être confrontées, dans le cadre de leurs processus de recrutement, à des démarches chronophages et nécessitant un degré d'expertise particulier afin de limiter au maximum le risque d'« erreur de casting » qui peut avoir des conséquences importantes en termes organisationnel et financier.

Dans ce cadre de la première phase de cette expérimentation, le secteur Promotion et observation de l'emploi, recrutement, recherche deux collectivités volontaires pour tester cet accompagnement, si possible d'ici la fin du mois de mai 2021. Ce test serait effectué à titre gracieux pour les collectivités concernées.

Cet accompagnement s'organiserait autour des cinq phases distinctes suivantes :

* L'analyse du besoin : étude du besoin, analyse du poste et définition des critères de sélection ;

* La publicité du poste et la recherche de candidatures : rédaction de l'appel à candidatures, et publication sur le portail emploi-territorial.fr, accompagnement dans la démarche de la déclaration

de création ou de vacance du poste, recherche et ciblage de candidats
secteur Promotion et Observation de l'emploi, recrutement, et le portage

Envoyé en préfecture le 06/05/2021
Reçu en préfecture le 06/05/2021
Affiché le
ID : 033-243301249-20210503-D_2021_04_22-DE

* L'étude des candidatures et la sélection en vue des entretiens : analyses des candidatures, évaluation des potentiels, sélection des candidats retenus pour les entretiens ;

* L'évaluation des candidats : participation aux entretiens de recrutement et assistance pour cerner l'adéquation des différents candidats aux besoins de la collectivité ;

* Une analyse affinée des profils via l'utilisation d'outils d'aide à la décision (Performance – PERF ECHO) sous forme de questionnaire. Ce test identifie les motivations, les réactions liées au stress, la sociabilité ainsi que les relations hiérarchiques et ainsi permet d'apprécier les ressources individuelles de l'évalué.

Il s'agit de faciliter et fluidifier le travail des collectivités sur ce type de dossier en leur apportant les conseils et l'appui nécessaire afin d'optimiser les chances de recruter les personnes idoines et correspondant parfaitement aux besoins et profils recherchés.

Une seconde phase de l'expérimentation, ouverte à l'ensemble des collectivités du département de la Gironde, sera par la suite lancée avec des modalités de facturation qui seront déterminées par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion.

Pour participer à cette expérimentation une convention de recours à la mission de conseil en recrutement sur poste permanent doit être signée entre la collectivité et le Centre de gestion de la Fonction Publique territoriale de la Gironde

Il est proposé à l'assemblée d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention à venir

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés décide de :

- autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention à venir.

Fait à Saint-Loubès, le 03 mai 2021

Le Président

Fredéric DUPIC



Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr